



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 21122

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les revendications formulées par les agents des douanes, tendant à obtenir une bonification pour leur retraite. Compte tenu de l'instauration en 1993 de la libre circulation des marchandises dans la Communauté, puis en 1995 de la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, les effectifs des douanes ont dû être redéployés sur l'ensemble du territoire, avec les incidences que l'on devine en terme de vie de famille, logement et emploi du conjoint. Par ailleurs, les missions qui incombent à ces agents ont été considérablement modifiées, sans pour autant diminuer la charge de travail. Ainsi la direction générale des douanes a recensé plus de 420 missions différentes et autant de textes législatifs à appliquer. Ces missions font que les agents des douanes travaillent en horaires décalés. La pénibilité qui en découle entraîne très souvent des méfaits physiologiques et sociaux, comme le démontre une récente étude réalisée à ce sujet par le CNRS. C'est pourquoi ces personnels souhaitent bénéficier de la bonification pour leur retraite d'un an tous les cinq ans, à l'instar de celle déjà en usage chez les militaires, les policiers, les pompiers, dans la pénitencier et même chez les gardiens de musées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de répondre favorablement à cette revendication des agents des douanes.

## Texte de la réponse

La demande de bonification d'ancienneté pour les agents des douanes de la branche de la surveillance ne peut être examinée indépendamment de la politique qui sera arrêtée par le Gouvernement en matière de retraite. Il convient donc, dans un premier temps, d'attendre les conclusions de l'étude confiée par le Premier ministre à M. Charpin, commissaire général au Plan. Les représentants des personnels des douanes ont été informés de la position du ministre sur ce sujet. Cette question a été largement évoquée au cours de l'audience accordée par le ministre, le 27 novembre 1998, aux représentants des fédérations syndicales nationales des finances. Le dialogue social, en particulier sur les spécificités de la branche de la surveillance, se poursuit dans le cadre normal des instances de concertation internes à l'administration des douanes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Weber](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21122

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1998, page 5963

**Réponse publiée le :** 22 mars 1999, page 1704